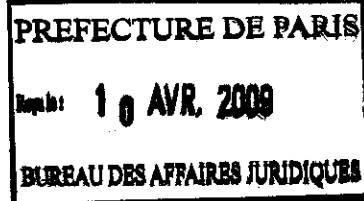


Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le **10 AVR. 2009**.....



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 avril 2009

**2009 DU 113 - SG 72 - 1° - Site des Halles (1^{er}).- Approbation du
bilan de la concertation.**

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-1, L.300-2, L.300-4 et L.111-10
2ème ;

Vu la délibération 2002 DAUC 178-1°, en date des 9, 10 et 11 décembre 2002, définissant les
modalités de la concertation préalable en vue de la mise en valeur du quartier des Halles ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2009, par lequel M. le Maire de Paris lui
propose d'approuver le bilan de la concertation ;

Vu le document annexé au projet de délibération contenant le bilan de la concertation ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 23 mars 2009 ;

Vu la saisine du Maire du 1^{er} arrondissement, en date du 17 mars 2009 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement, en date du 26 mars 2009 ;

Vu l'avis du Maire du 2^{ème} arrondissement, en date du 30 mars 2009 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement, en date du 30 mars 2009 ;

Vu l'avis du Maire du 3^{ème} arrondissement, en date du 31 mars 2009 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement, en date du 30 mars 2009 ;

Vu l'avis du Maire du 4^{ème} arrondissement, en date du 30 mars 2009 ;

Sur le rapport présenté par **Mme Anne HIDALGO**, au nom de la **8e** Commission,

Délibère :

Le bilan de la concertation préalable à l'arrêt du dossier définitif du projet d'aménagement du quartier des Halles (1^{er}), annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Pour copie conforme,
Le Secrétaire général adjoint du Conseil de Paris,**

Pierre Blanca

Pierre BLANCA.